



Avis de mise à disposition du public

Permis d'aménager concernant l'aménagement de la voie verte entre Montoir-de-Bretagne et Pontchâteau en espace remarquable

Par arrêté en date du 27 mars 2025, Monsieur le Maire de Donges a prescrit l'ouverture d'une mise à disposition du public portant sur la demande de permis d'aménager formulée par la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire pour le projet de l'aménagement de la voie verte entre Montoir-de-Bretagne et Pontchâteau en espace remarquable :

N° PA 044 052 25 00001

La mise à disposition du public se déroulera du Lundi 14 avril 2025 au lundi 28 avril 2025 inclus soit pendant 15 jours consécutifs.

Durant cette période, le dossier sera mis en ligne sur le site internet de la Commune :

<https://www.ville-donges.fr>

et un exemplaire papier sera mis à disposition au service urbanisme

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations via l'adresse mail dédiée :

urbanisme@ville-donges.fr

ou par courrier adressé à Monsieur le maire : Place Armand Morvan – BP 30 – 44480 DONGES

À l'issue de la mise à disposition et avant de prendre sa décision, la Commune de Donges en établira le bilan. Ce bilan sera annexé à la décision de demande de permis d'aménager et mis en ligne sur Internet.

Toute information sur la procédure et le projet pourra être obtenue auprès de la Ville de Donges (tel : 02.40.45.79.71).

Fait à Donges, le 28 mars 2025

